



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régime social des indépendants

Question écrite n° 102013

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réforme de l'organisation territoriale du régime social des indépendants (RSI), et quant à la création d'un référent territorial du régime social des indépendants (RSI). Le décret n° 2016-171 du 18 février 2016 relatif à la fusion de caisses de base du régime social des indépendants a eu pour conséquence de réduire le réseau de vingt-neuf à treize caisses régionales. À compter du 1er janvier 2019, ces treize nouvelles caisses seront administrées par des conseils d'administration de trente-six élus au maximum. Au niveau national, le nombre d'administrateurs a été réduit de plus de la moitié. Cette nouvelle représentation inquiète le conseil d'administration national du RSI. Ces inquiétudes portent sur l'éloignement d'une représentation locale aujourd'hui au plus près du terrain, voire même d'une possible absence de représentants pour certains territoires. Pour répondre à ces inquiétudes, il est proposé la création d'un référent territorial, désigné par le conseil d'administration nouvellement élu dans chaque caisse régionale, parmi les candidats non élus sur les listes de candidats des élections du RSI de 2018, en proportion des suffrages recueillis par chacune des listes. Chaque référent aurait une assise territoriale de niveau départemental. Le référent territorial constituerait un relais en coordination avec le président de la caisse qui harmoniserait les actions à mener dans le cadre d'une incidence budgétaire maîtrisée. Aussi, il lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102013

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 252

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)